

**Réunion du Syndicat du 6 mai 2022**

Etaient présents :

- M Michel ZANNONI, , Messieurs Jean-Paul CLARET, Claude BURNET, André BOZON, Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, Gilbert DUNAND, David VALLAS, et André DEVILLAZ
- Monsieur Jérémy VALLAS, Maire de Vallorcine
- Madame Nathalie BERNHARDT, secrétaire
- Monsieur Emmanuel COGNET SEA 74

Absents excusés : Messieurs Samuel ANCEY-SERVAIRE et Hubert EHRET, Mesdames Corinne MUGNIER et Françoise WICKER

**L'ordre du jour :**

Ouverture des devis pour les deux opérations :

1. Reconquête pastorale secteur de la Villaz
2. Remise en valeur du pâturage des Montets
3. Divers

Monsieur le Président informe le comité syndical de la réception de deux offres pour la remise en valeur du pâturage des Montets et de trois offres pour la reconquête pastorale du secteur de la Villaz. :

**1. Concernant l'opération de la reconquête pastorale du secteur de la Villaz. :**

Compte-tenu du contexte local lié au bois énergie, après discussion, ce projet est reporté en 2023. Un courrier aux entreprises sera envoyé et une décision modificative du budget réalisée.

**2. Remise en valeur du pâturage des Montets.**

Deux offres ont été remises :

- L'entreprise ETARF pour un montant de 23 760€HT soit 28 512€TTC
- L'entreprise DUMAS pour un montant de 9 200€HT soit 11 040€TTC

Le comité syndical décide de retenir l'offre de l'entreprise DUMAS pour un montant de 9 200€HT.

Après avoir présenté le projet des travaux de remise en valeur du pâturage des Montets, Monsieur le Président présente l'Etat de Répartition des Dépenses qui en découle.

Objet	N° Op.	Coût opération	Assistance SEA74	Coût travaux TTC	FINANCEMENTS		
					SUBVENTIONS		Participation
					Département de la Haute-Savoie	Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc	Commune de Vallorcine
Remise en valeur Pâturage des Montets		12 220,00 €	1 180,00 €	11 040,00 €	7 332,00 €	2 444,00 €	2 444,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>12 220,00 €</b>	<b>1 180,00 €</b>	<b>11 040,00 €</b>	<b>7 332,00 €</b>	<b>2 444,00 €</b>	<b>2 444,00 €</b>

***le Syndicat :***

1. Valide cet état de répartition des dépenses d'un montant total de 12 220,00 euros TTC,
2. Charge Monsieur le Président d'inscrire ces sommes au Budget 2022,
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

**3. Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie**

Monsieur le Président rappelle la consultation d'entreprises effectuée pour la remise en valeur des pâturages des Montets exploités par la Ferme de Vallorcine. Les travaux consisteront à l'enlèvement de murgiers et à l'arasement d'effleurements rocheux gênant lorsque l'exploitant pratique la fauche de cette prairie. Il est rappelé que ce secteur est également pâturé par les génisses provenant de la vallée de l'Arve.

Le montant des travaux s'élève à 11 040,00 euros TTC et l'appui technique et administratif de la SEA 74 à 1 180,00 euros soit un projet d'un montant total de 12 220,00 euros TTC.

Monsieur le Président indique que ces travaux de reconquête pastorale sont éligibles aux aides du Conseil Départemental au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles dans le cadre du Contrat de Territoire de la Communauté de Communes de la Vallée Chamonix Mont-Blanc.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Syndicat :***

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 12 220,00 € TTC
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible
6. S'engage à conserver les surfaces remises en valeur à usage pastoral pendant 30 ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Monsieur le Président informe le comité syndical de la reprise possible de l'exploitation des chèvres de monsieur Patrick ANCEY par monsieur et madame CLARET. Monsieur Ancey Patrick est titulaire d'un bail. Ce bail sera automatiquement consenti aux nouveaux exploitants dans son intégralité.